

Association Sportive du collège Maurice Calmel 2018-2019

L'Association sportive prolonge et amplifie la mission éducative du collège, et offre aux élèves un terrain d'expression, d'échanges et de reconnaissance par le biais d'une pratique physique.

Différentes activités sont proposées à l'entraînement:

Les lundis de 16h05 à 17h45 : Hand ball (M Ruffieux) puis athlétisme à partir du mois de mars

Les lundis de 16h05 à 17h45 : Tennis de table (M Durand)

Les mardis de 16h05 à 17h45 : Volley ball (Mme Husson)

Les jeudis de 16h05 à 17h45 : Badminton (Mme Michelon)

Les jeudis de 12h10 à 12h35 : renforcement musculaire (M Durand) pour les élèves de 4^{ème} et 3^{ème} n'ayant pas cours.

Les entraînements d'athlétisme débuteront normalement courant mars les lundis soirs avec M Durand et M Ruffieux

Un deuxième service de bus à 17h50 permet à vos enfants de rentrer après les entraînements.

Ces activités seront aussi pratiquées en compétition, **quelques** mercredis après-midi dans l'année, avec d'autres telles que des cross, de l'athlétisme, du beach volley, le raid Boyard pour les plus grands. Les élèves rentrent les mercredis par leur propres moyens (parents, vélo...en fonction du lieu d'habitation).

Un pique-nique est nécessaire car il n'y a pas de restauration les mercredis. Une convocation sera remise pour chaque compétition précisant les horaires et les lieux (la plupart des déplacements se fait en car - sociétés Kéolis ou Océcars, très ponctuellement avec le minibus de l'établissement).

Si votre enfant désire partager ces moments uniques au sein de l'Association Sportive de leur collège, il lui faut prendre contact avec leur professeur d'EPS ou venir directement s'inscrire aux entraînements à l'espace sport.

Conditions à remplir pour pratiquer :

- × renseigner la fiche d'inscription au verso.
- × Cotisation annuelle 25€ : 20€ à votre charge (paiement par chèque à l'ordre de l'association sportive du collège + nom prénom de l'enfant au dos du chèque) + 5€ en chèque sport du conseil départemental 17 (nous conservons les chèques sports UNSS pour éviter les pertes)



